A.R.I
SARL au capital de 3000 euros
Siège social : 122 AVENUE DE LA RESISTANCE
93340 LE RAINCY
RCS BOBIGNY 799 053 418

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DU 14 Mai 2022

Le 14 Mai 2022 à 10 les associés de la Société A.R.I s'est réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire.

Est présent :
- FOURNIER ALEXANDRA représentant 50 parts sociales en pleine propriété ;
- FOURNIER ANTHONY représentant 50 parts sociales en pleine propriété ;

Total des actions présentes : 100 actions en pleine propriété sur les 100 actions composant le capital social.

Madame *FOURNIER ALEXANDRA* préside la séance en qualité de Gérant. Le Gérant dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

Un exemplaire des statuts ;
Le bilan, le compte de résultat arrêté au 31 décembre 2021 ;
le rapport du gérant sur l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 et sur les conventions passées entre les associés et la société, visées à l'article 223-19 du Nouveau Code de Commerce ;

Il déclare que ces mêmes pièces ont été communiquées aux associés non gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au Gérant, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Madame, Monsieur le Gérant déclare que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise. Madame, Monsieur, Le Gérant dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :
Madame, Monsieur le Gérant indique que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour qui est le suivant :

Présentation du bilan et des comptes de l'exercice 31 décembre 2021 ;
Lecture des rapports du Gérant ;
Approbation du bilan et des rapports ;
Affectation des résultats et quitus au Gérant ;
Approbation des conventions visées par l'article 223-19 du Nouveau Code de Commerce ; ;
Questions diverses ;
Pouvoir pour formalités ;

AF

Madame, Monsieur le Gérant donne lecture du rapport du Gérant, puis présente à l'assemblée le compte de résultat, le bilan, et l'annexe. La discussion est alors ouverte. Personne ne demandant plus la parole, Madame, Monsieur, le Gérant ne met successivement aux voix les résolutions qui sont à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION :

Les associés donnent acte à la gérance de ce que les dispositions légales concernant la convocation de l'assemblée et la communication des comptes sociaux ont bien été observées et notamment la mise à disposition des associés, pendant les 15 jours francs qui ont précédé l'assemblée, de l'inventaire soumis à son approbation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

Les associés, après avoir entendu lecture du rapport de la gérance, approuve ledit rapport ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice 31 décembre 2021, tels qu'ils ont été présentés par la Gérant et qui font apparaître un déficit de 35 017 Euros.
Elle décide d'affecter ce résultat comme suit :

- Au compte report à nouveau créditeur pour la somme de déficit de 35 017 Euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 du Code Général des Impôts - Les rapports présentés et les propositions de résolution soumises aux assemblées générales d'associés ou d'actionnaires en vue de l'affectation des résultats de chaque exercice, doivent mentionner le montant des dividendes qui ont été mis en distribution au titre des trois exercices précédents et celui du crédit d'impôt ou de l'avoir fiscal correspondant.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée au titre des trois exercices précédents.

TROISIEME RESOLUTION :

Les associés donnent quitus au Gérant pour l'exercice 31 décembre 2021 pour l'accomplissement de sa mission concernant ledit exercice.

QUATRIEME RESOLUTION :

Les associés délèguent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par Les associés.

FOURNIER ALEXANDRA
Le Gérant

FOURNIER ANTHONY

A.R.I
SARL au capital de 3000 EUROS
Siège social : 122 AVENUE DE LA RESISTANCE
93340 LE RAINCY
RCS BOBIGNY 799 053 418

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 14 Mai 2022
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 décembre 2021

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter **le déficit de l'exercice** de l'exercice ainsi qu'il suit :

- Au compte report à nouveau créditeur pour la somme de 35 017 Euros ;

Etant rappelé qu'aucune distribution n'est intervenue au cours des trois derniers exercices.

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT

L'associé unique décide d'affecter comme suit le déficit de l'exercice s'élevant à 35017 EUROS.

- Au compte report à nouveau créditeur pour la somme de 35 017 Euros ;

L'associé unique reconnaît en outre qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Pour copie certifiée conforme

FOURNIER ALEXANDRA
Le Gérant

FOURNIER ANTHONY

Déclaration de confidentialité des comptes annuels

Article R. 123-111-1 du code de commerce

Annexe 1-5 à l'article A. 123-61-1 du code de commerce

1. **Déclarant (1)**

Dénomination ou raison sociale de la personne morale **: A.R.I**

Immatriculée au RCS, numéro **799 053 418**
Identité et qualité du représentant légal signataire **Madame ALEXANDRA FOURNIER**

2. **Objet de la déclaration**

Déclare que les comptes annuels de l'exercice clos le **31 Décembre 2021** et qui sont déposés en annexe au registre du commerce et des sociétés ne seront pas rendus publics en application de l'article L. 232-25 du code de commerce et du premier alinéa de l'article L. 524-6-6 du code rural et de la pêche maritime.

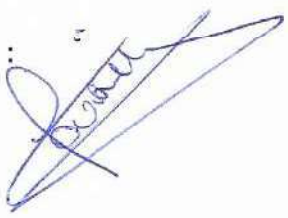
3. Engagement du déclarant

Le (la) soussigné(e) atteste sur l'honneur que les renseignements contenus dans la présente déclaration sont exacts et que la société susvisée répond à la définition des micro-entreprises au sens de l'article L. 123-16-1 du code de commerce, n'est pas mentionnée à l'article L. 123-16-2 et n'a pas pour activité la gestion des titres de participations et de valeurs mobilières.

Toute fausse déclaration de confidentialité des comptes annuels constitue un faux et un usage de faux passible des peines d'amende et d'emprisonnement prévues aux articles 441-1 et suivants du code pénal.

Fait à **LE RAINCY** le **14 Mai 2022**

Signature :



(1) Informations telles que figurant au RCS.

A.R.I
SARL au capital de 3000 EUROS
Siège social : 122 AVENUE DE LA RESISTANCE
93340 LE RAINCY

RCS BOBIGNY 799 053 418

RAPPORT DE GESTION

PRESENTE PAR LA GERANCE A

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ANNUELLE DU 14 Mai 2022

Messieurs,

Conformément aux obligations légales et statutaires, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle pour vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos au *31 décembre 2021 et* soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice social arrêté.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2021, l'activité de la Société a été la suivante :

Le chiffre d'affaires a été de 259 643 Euros.

Situation et activité de la société au cours de l'exercice écoulé

La situation et l'activité de la société peuvent être appréciées par le simple examen des comptes qui sont présentés à votre appréciation.

Evolution prévisible et perspective d'avenir

Dans un contexte économique concurrentiel, l'évolution et les perspectives restent encourageantes.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice
Depuis le 31 décembre 2021, date de clôture de l'exercice, il n'est à noter aucun événement significatif.

AF

Modifications apportées à la présentation des comptes annuels ou aux méthodes d'évaluation.

a- Modifications concernant la présentation des comptes

Néant

b – Modifications concernant les méthodes d'évaluation

Néant

Actions de recherche et de développement menées au cours de l'exercice.

Nous n'avons engagé aucune dépense en matière de recherche et de développement.

RESULTATS - AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le chiffre d'affaires s'est élevé à la somme de *259 643* Euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint un total de *295 361* Euros.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à un déficit de 361002 Euros.

L'exercice clos le 31 décembre 2021, se traduit par un déficit de 35 017 Euros.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés faisant apparaître un déficit de 35 017 Euros. Nous vous proposons de bien vouloir décider d'affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

- Au compte report à nouveau créditeur pour la somme de 35 017 Euros ;

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises au vote et à nous donner quitus de notre gestion.

FOURNIER ALEXANDRA
Le Gérant

FOURNIER ANTHONY

2024

① **BILAN SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033-A-SD **2024**

cerfa

N° 15948 * 06

Formulaire obligatoire (article 302 septies A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise	ARI	Néant ☐*
Adresse de l'entreprise	122 AVE DE LA RESISTANCE 93340 LE RAINCY	

SIRET 7 9 9 0 5 3 4 1 8 0 0 0 1 5

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

						Exercice N clos le 31 12 2021
ACTIF		Brut		Amortissements – Provisions		Net
		1		2		3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial *	010		012		
	Immobilisations incorporelles { Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *	028	26 888	030	18 220	8 668
	Immobilisations financières * (1)	040		042		
	Total I (5)	044	26 888	048	18 220	8 668
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
	STOCKS Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés *	068		070		
	Créances (2) { Autres * (3)	072	12 884	074		12 884
	Valeurs mobilières de placement	080	16 904	082		16 904
	Disponibilités	084	52 592	066		52 592
	Charges constatées d'avance *	092		094		
	Total II	096	82 380	098		82 380
	Total général (I + II)	110	109 268	112	18 220	91 048

PASSIF				Exercice N NET
				1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120	3 000
	Écarts de réévaluation		124	
	Réserve légale		126	300
	Réserves réglementées *		130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131	) 132	
	Report à nouveau		134	66 076
	Résultat de l'exercice		136	(35 017)
	Subventions d'investissement		137	
	Provisions réglementées		140	
	Total I		142	34 358
Provisions pour risques et charges	**Total II**		154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166	11 242
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)	169 1 770	) 172	45 400
	Comptes courants d'associés		173	
	Autres dettes		175	47
	Produits constatés d'avance		174	
	Total III		176	56 689
	Total général (I + II + III)		180	91 048

RENVOIS							
	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

EBP Informatique 2025

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

② **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)** DGFiP N° 2033-B-SD **2024**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SARL ARI** — Néant ☐ *

Exercice N clos le : 31 12 2024

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209	210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
		Services *		217		218	259 643
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
	Production immobilisée *					224	
	Subventions d'exploitations reçues					226	
	Autres produits					230	1 240
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	260 883
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	512
	Variation de stocks (marchandises) *					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	37 637
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : ..... - immobilier : .....)					242	161 629
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *			243	1 534)	244	1 697
	Rémunérations du personnel *					250	65 641
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	21 507
	Dotations aux amortissements *					254	2 461
	dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI					255	
	Dotations aux provisions					256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262	4 277
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
	Total des charges d'exploitation (II)					264	295 360
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	(34 477)
Produits financiers (III)		280			**Charges financières (V)**	294	
Produits exceptionnels (IV)						290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 *octies*)			347		300	540
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 *quinquies* D)			348			
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	(35 017)
B – RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	314	35 017

RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles *				322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)				324		
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 *sexies* D)	249)	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprises nouvelles (44 *sexies*)	986	ZFU – TE (44 *octies* A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 *septies*)	981	JEI (44 *sexies* A)	989			
	ZRD (44 *terdecies*)	127	ZRR (44 *quindecies*)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 *duodecies*)	991	Investissements et souscriptions outre-mer	344			
	ZFANG (44 *quaterdecies*)	345					
	BUD (44 *sexdecies*)	992	Zone de développement prioritaire (44 *septdecies*)	993			
	Dont divers — Créance due au titre du report en arrière du déficit			346		350	
	Dont divers — Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies*)			655			
	Dont divers — Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* A)			643			
	Dont divers — Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* B)			645			
	Dont divers — Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* C)			647			
	Dont divers — Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* D)			648			
	Dont divers — Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641			
	Dont divers — Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990			
	Dont divers — Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			649			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS — Bénéfice col.1 / Déficit col.2					352	354	35 017
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356		
	Déficits antérieurs reportables * ..... 6 167 ..... dont imputés sur le résultat :					360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS — Bénéfice col 1 / Déficit col.2					370	372	35 017

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

EBP Informatique 2025